

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

6 Février 1884.

Chronique générale.

A la Chambre, M. Laisant a développé sa proposition sur les dérogations gratuites au Mont-de-Piété. Il l'a fait en termes très-moderés. M. de Choiseul, pour lui répondre, a pris l'argumentation du gouvernement. Il n'y a pas de misère. La preuve, c'est que les engagements ont sensiblement diminué en ces derniers temps. Les dérogations gratuites ne serviraient qu'aux brocanteurs-acheteurs de reconnaissances du Mont-de-Piété.

M. de Choiseul ne pense-t-il pas que si les engagements diminuent, c'est peut-être bien, non pas parce que la misère est moindre, mais parce que les malheureux n'ont plus rien à engager.

Il est bien possible que les dérogations gratuites profitent à quelques brocanteurs, mais il vaudrait peut-être mieux leur laisser ce profit et ne point risquer de priver les malheureux sans travail de leurs paletots et de leurs matelas.

Par 293 voix contre 177 sur 500 votants, le projet Andrieux, auquel s'était rallié M. Laisant, n'a pas été adopté. Un peu de baume sur les blessures du gouvernement dont les malheureux se seraient bien passés.

Les quatre groupes de la gauche se sont réunis à une heure pour se concerter au sujet de la nomination de la future commission d'enquête.

L'union républicaine et l'union démocratique ont chargé leurs bureaux de dresser une liste de candidats à raison de quatre candidats par bureau.

De leur côté, la gauche radicale et l'extrême gauche ont, dit-on, résolu de demander l'inscription d'un de leurs membres par chaque bureau. S'il faut en croire cer-

tains novellistes, l'union républicaine et l'union démocratique auraient résolu d'exclure les candidats des autres groupes, et, en présence de cette décision, la droite, l'extrême gauche et la gauche radicale auraient décidé de présenter de concert une contre-liste de candidatures. Les bruits mis en circulation sont d'ailleurs très-contradictoires.

Le Sénat a adopté les huit premiers articles de la loi municipale.

Les bureaux des ministères de la guerre et de la marine préparent les éléments d'une quatrième demande de crédits qui sera prochainement déposée sur le bureau de la Chambre, afin de permettre l'envoi de nouveaux renforts au Tonkin. Mais aucun chiffre n'est encore arrêté.

Les rentes ont baissé sur la mauvaise impression produite à la Bourse par le prix trop élevé auquel est émis l'emprunt.

La spéculation s'abstiendra de souscrire ; quant aux rentiers, ils n'ont aucun intérêt à placer leurs capitaux sur une rente dont l'amortissement peut cesser à la suite des dilapidations des républicains.

Les obligations et les actions des grandes compagnies des chemins de fer français sont d'un placement préférable et beaucoup moins aléatoire.

Le conseil des ministres va être appelé à délibérer sur un projet d'exposition nationale destiné à favoriser le petit commerce et la petite industrie.

Si le gouvernement accepte la proposition qui lui est faite par un groupe de commerçants et d'industriels de Paris et des départements, cette exposition aurait lieu dans un délai très-rapproché.

La préfecture de police recherche activement les presses clandestines d'où sortent les

affiches révolutionnaires qui sont placardées presque chaque nuit.

On a cru d'abord que ces affiches étaient fabriquées dans les ateliers des journaux socialistes ; mais on a acquis la certitude qu'il doit exister une imprimerie secrète sous la direction d'un comité qui n'a pas encore été découvert.

On nous assure que M. Grévy fait les plus grandes difficultés pour signer la grâce de Cyvoct, malgré les instances du ministre de la justice.

Le Président de la République, pour justifier son inflexibilité, donne cette raison que les crimes politiques sont les moins excusables.

Les ministres, néanmoins, ne désespèrent pas de le fléchir.

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Il paraît que l'administration des chemins de fer de l'Etat n'est pas sans concevoir certains doutes sur le maintien de ces lignes à titre de réseau distinct.

La crise économique et financière que nous traversons a ouvert bien des yeux à la lumière et chacun commence enfin à comprendre, dans les régions officielles, qu'il est des expériences ruineuses dont le gouvernement doit se désintéresser le plus tôt possible.

De ce nombre est l'exploitation directe par l'Etat d'un réseau ferré à la charge du Trésor public.

Les défenseurs de cette entreprise ont beau, comme s'y employait l'autre matin la République française, faire ressortir l'étendue kilométrique des chemins de fer de l'Etat, leur homogénéité actuelle, l'augmentation certaine de leurs produits nets, on ne s'en trouvera pas moins chaque année, tous comptes établis, en présence d'un gros déficit.

Les prévisions les plus favorables estiment que, pour l'exercice 1885, le produit net de l'exploitation sera de 6 millions de francs.

Or des offres très-sérieuses ont été récem-

ment faites au gouvernement, en vue de l'acquisition du réseau de l'Etat moyennant 400 à 500 millions de francs ; les 6 millions de produit net espérés en 1885 font une assez piteuse figure en présence des avantages immédiats et fort supérieurs que l'Etat aurait retirés de la vente de ces chemins de fer à une Compagnie privée.

La réalisation de cette idée n'a, du reste, subi qu'un simple ajournement, et nous sommes persuadés qu'à une date peu éloignée, elle sera reprise.

M. Ernest Legendre, ex-directeur du *Republicain catholique*, avait demandé dernièrement à M^r Guilbert, archevêque de Bordeaux, et à M^r Freppel, évêque d'Angers, leur opinion sur la situation actuelle de l'Eglise vis-à-vis de la République, et en particulier sur la création d'un journal de conciliation. Le *Temps* a reçu de M. Legendre communication des réponses que les deux évêques lui ont adressées et qui sont l'une et l'autre des plus significatives.

Voici d'abord la lettre de M^r Guilbert :

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX
Bordeaux, 25 janvier 1884.

Mon cher monsieur Legendre,
Je n'ai pas changé d'idées ni n'en changerai. Je reste convaincu que la force des choses amènera fatalement un assentiment général aux doctrines que j'ai toujours professées.

Mais il faut du temps, et il faut que les circonstances démontrent de plus en plus qu'il n'y a pas d'autre voie possible à la paix de l'Eglise.

Seulement, nous n'en sommes pas encore là. Je souhaite ardemment que la presse s'emploie à y porter les esprits. C'est, à coup sûr, un des moyens les plus efficaces.

Ce serait surtout à des laïques à figurer dans une telle entreprise, et il me semble très-préférable que le clergé demeure en dehors.

Si vous pouviez donc trouver un certain nombre d'hommes religieux et modérés qui

42 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Lucienne devint plus pâle que lorsque le désastre lui avait été révélé. Elle se tourna vers Raoul avec tant de majesté que le jeune homme s'interrompit.

— Raoul, dit-elle, j'ai tout souffert dans le passé, et, aujourd'hui encore, je demande du fond du cœur à partager votre malheur. Mais ce que, jamais, je n'accepterai d'entendre, c'est un blasphème. Vous accusez Dieu dans ce moment. Vous et les vôtres vous souvenez-vous de lui quand il vous comblait de ses dons ? Et pourtant, il ne se venge pas, lui, oh non ! Vous ne le connaissez pas. Si vous n'êtes pas capable de l'aimer, respectez-le du moins.

Raoul fut dominé par son accent plus encore que par ses paroles. Il murmura sourdement quelques mots et sortit.

Lucienne pria et songea longtemps. Les chagrins du cœur et les angoisses de l'esprit éloignaient également le sommeil de ses paupières. Enfin la fatigue prit le dessus, et la pauvre jeune femme s'endormit.

XVI

Le lendemain, vers neuf heures, un homme entra dans la maison occupée par M. et M^{me} de Barli. La tenue, la physionomie et jusqu'à la mise correcte de ce visiteur matinal indiquaient un homme habitué à des travaux professionnels.

Il frappa impérieusement à la vitre qui servait de guichet au concierge et, après avoir reçu l'indication qu'il demandait, il gagna l'escalier et le gravit d'un pas mesuré.

Il sonna à la petite porte brune dont le bois commençait à chasser audacieusement sa couleur. La porte s'ouvrit. La servante parut et demeura un peu surprise à la vue du personnage qui se montrait tout à coup à la place du fournisseur supposé.

— M. et M^{me} de Barli ? demanda le nouveau venu.

— Ils sont là, dit la jeune fille.

Le visiteur entra. La servante l'introduisit dans la salle à manger.

Il n'y avait pas de salon dans l'appartement. C'était soit dans leurs chambres, soit dans leur salle à manger, que les anciens millionnaires donnaient leurs leçons ou recevaient les rares visites de leurs amis plus rares encore.

Au moment où l'étranger entra, M. et M^{me} de Barli se trouvaient eux-mêmes dans la salle à manger. Ils prenaient leur léger repas du matin.

Ils se levèrent, étonnés à la vue de cet inconnu. Celui-ci les salua avec une politesse non moins empreinte que cérémonieuse.

— Je suis désolé, dit-il, je suis confus de vous déranger à une heure semblable. Veuillez achever, je vous en supplie. Je ne consentirai jamais à vous expliquer auparavant l'affaire qui m'amène près de vous.

M. et M^{me} de Barli se virent contraints de céder à cette invitation.

Pendant les quelques minutes de son attente, les yeux du visiteur se portèrent discrètement sur ces murs au papier fané, sur cette croisée sans soleil et sans horizon, sur ce foyer glacé, sur ces meubles qui révélaient le douloureux contraste du luxe passé et de la détresse actuelle.

Ces yeux se portèrent aussi et s'attachèrent surtout sur cet homme dont la haute taille se voûtait, dont le visage distingué était marqué de ces rides particulières que le temps ne suffit pas à creuser ; sur cette femme non moins digne, non moins fière, mais dont la pâleur et l'abattement indiquaient la triste santé.

Tout à coup, un éclair passa dans la prunelle de M. de Barli. Il avait cru voir un sourire (de mépris, peut-être) glisser sur les lèvres de l'étranger.

— J'ai fini, dit-il en repoussant brusquement sa tasse à peine vide. Je suis à vos ordres, monsieur. L'inconnu sortit de son vêtement un portefeuille,

l'ouvrit, en retira un papier qu'il ne déplia pas, puis leva de nouveau les yeux sur M. et M^{me} de Barli. Il semblait qu'il ne pût se défendre d'un moment d'émotion.

— Monsieur, dit-il, je viens vous faire part, ainsi qu'à M^{me} de Barli, de la mort de M^{me} la comtesse de Mantelon, née de Rochefeuille. Elle est décédée hier au soir, à sept heures.

M. de Barli, stupéfait, regarda sa femme qui, bien que fort surprise elle-même, prit aussitôt la parole :

— Ni mon mari ni moi n'avions l'honneur d'être en relations avec M^{me} de Mantelon, monsieur. Cependant son nom nous est bien connu et je suis extrêmement touchée de la démarche que vous voulez bien faire près de nous, sans doute de la part de sa sœur, M^{lle} de Rochefeuille. Ma fille, M^{me} Mauvoisin, était liée avec ces dames. Elle nous a parlé d'elles bien des fois dans des termes qui nous font vivement regretter d'apprendre cette triste nouvelle. Nous vous serons très-reconnaisants d'offrir nos hommages et l'expression de notre sympathie à M^{lle} de Rochefeuille, en attendant que ma fille les lui porte de nouveau, avec ses propres regrets.

— Elle y sera fort sensible, madame, dit le notaire en s'inclinant. Mais ma mission ne se borne pas à vous apprendre cette mort si affligeante. Elle a un autre but.

voulussent s'unir à vous pour cette œuvre, assurément ils auraient toute ma sympathie.

Veuillez, mon cher monsieur, agréer l'assurance de mes sentiments très-dévoués.

Signé : † AIMÉ-VICTOR-FRANÇOIS,
Archevêque de Bordeaux.

Voici ensuite la lettre de M^r Freppel :

ÉVÊCHÉ D'ANGERS.

Angers, le 17 janvier 1884.

Monsieur,

Si je n'ai pas répondu à vos précédentes lettres, c'est que vous vous êtes mépris sur mes idées et sur le caractère de mes derniers discours. Vos opinions et celles de M^r Guilbert ne sont nullement les miennes. Dans le numéro du journal que vous m'avez envoyé (23 novembre 1882), ce prélat vous écrivait : « La religion ne s'inquiète point des formes gouvernementales... L'Eglise admet indifféremment tous ces régimes, s'y accommode et les bénit, dès qu'ils veulent être honnêtes et justes... » C'est la thèse de l'indifférence en matière politique, thèse que je n'admets nullement et qui me paraît être une erreur. Comment n'avez-vous pas vu que je combattais précisément cette thèse dans mon discours du jour de l'an, quand je disais :

« Sans être le moins du monde indifférents à un ordre de choses où le droit prime le fait. »

Autres sont, à cet égard, les devoirs du clergé, autres ceux des laïques. Le clergé qui, dans l'exercice de son ministère, se doit aux hommes de tous les partis, ne saurait faire d'opposition systématique à aucun, pour ne pas compromettre sa mission auprès des âmes. Voilà une règle de prudence pastorale que j'ai toujours tracée à mon clergé et que je lui rappelais récemment encore.

Mais, de là à l'indifférence entre un pouvoir de fait et un pouvoir de droit, il y a une grande distance.

En France, la République est, à l'heure présente, un pouvoir de fait à l'égard duquel il convient d'observer les règles que la tradition catholique a toujours conservées vis-à-vis des pouvoirs établis. Mais, en France, la République n'est pas le pouvoir de droit, comme elle l'est, par exemple, aux Etats-Unis. Cette différence, je la faisais encore valoir ces jours derniers dans ma lettre à mon clergé sur la mort de M^r Parché, archevêque de la Nouvelle-Orléans, document qui a sans doute dû vous échapper : « Citoyen d'un Etat où la forme républicaine n'est pas seulement le fait, mais encore le droit, et où le pouvoir établi se confond avec le pouvoir légitime... »

Personne ne s'est mépris sur la portée de cette allusion à l'état de choses en France.

C'est vous dire assez, monsieur, qu'il n'y a rien de commun entre la thèse de M^r Guilbert, qui paraît être la vôtre et ma doctrine. Aussi, loin de vous encourager à marcher dans une voie qui ne me paraît pas la vraie, je ne puis que vous exhorter à mettre votre plume au service du droit personnifié dans M. le Comte de Paris, héritier légitime de M. le Comte de Chambord.

Agréer, monsieur, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Signé : † CH. EMILE,
Evêque d'Angers.

Des lettres de Saint-Petersbourg représentent comme très-alarmante la situation créée par les récents attentats des nihilistes. De nombreuses arrestations sont opérées chaque nuit ; néanmoins l'audace des nihilistes semble augmenter, car un grand nombre de personnages de la cour et d'autres notables reçoivent des lettres de menaces.

LA VÉRITÉ

SUR LE BUDGET DES HOPITAUX

Un conseiller municipal de Paris, M. Réty, signalait récemment, à propos du projet d'emprunt de la Ville, l'augmentation croissante de la subvention, qui était de 43 millions en 1881, s'est élevée à 45 millions en 1882. Mais à quoi attribuer ce surcroît de dépenses ? La question est importante, car elle implique l'appréciation même des réformes introduites dans le régime intérieur des hôpitaux par M. Quentin, d'accord avec la majorité du conseil municipal.

C'est cette question que vient de traiter à fond M. le docteur Desprès dans une lettre fort étendue, adressée au *Journal des Débats*, et qui lève tous les doutes qu'on aurait pu encore avoir sur les désastreuses conséquences, au point de vue financier, de la laïcisation des hôpitaux.

Si les dépenses des hôpitaux de Paris se sont accrues dans une si grande proportion, il n'en faut pas chercher la cause, comme l'a fait M. Réty, dans le nombre de plus en plus considérable des malades de province qui affluent dans la capitale, mais dans le prix plus grand que coûte la journée d'un malade depuis que les infirmières laïques ont été substituées presque partout aux religieuses. C'est ce que prouve M. le docteur Desprès par des chiffres positifs et des faits incontestables.

Le prix de revient de la journée de malade ou infirme est maintenant de 3 fr. 05. En 1877, il était de 2 fr. 72, et en 1842 de 1 fr. 75. Et cette augmentation tient exclusivement aux gages plus élevés des infirmières laïques, à leur nourriture devenue fort dispendieuse. C'est ainsi qu'à la Salpêtrière la consommation du vin, qui était en 1866 de 461,000 fr. seulement, est aujourd'hui de 248,000 fr. A Bicêtre, la même consommation s'est élevée de 90,883 fr. à 469,800 fr. Mais écoutons M. le docteur Desprès résumant la situation à cet égard :

« L'augmentation des gages des serviteurs et employés, l'augmentation de leur nourriture et surtout de leur vin, la création de logements d'employés laïques mis à la place des religieuses dans quatre hôpitaux, la suppression du maigre (suppression sur laquelle, à ce qu'il paraît, on veut revenir, en plaçant le jour maigre le mardi, au lieu du vendredi), les établissements de bains

externes dans tous les hôpitaux, mesure que je ne blâme pas, mais qui sera singulièrement détournée de son but ; un service qu'un ancien conseiller municipal, aujourd'hui député, s'est taillé dans l'hospice de Bicêtre et qui ne coûtera pas moins de 3 millions ; un outillage coûteux (machine Graham, moteur à gaz, éclairage Jabloskoff, que le même conseiller a fait délivrer pour le service médical d'un ami à la Salpêtrière ; des services d'accouchements créés pour quatre autres amis et qui reviennent à 150 mille francs par an plus cher que les anciens services, sans diminuer la mortalité des femmes en couches et des nouveau-nés, permettent de juger où a passé l'augmentation progressive de la subvention obligatoire que paie la Ville de Paris aux hôpitaux.

» Ajoutez le gaspillage et le désordre des hôpitaux laïcisés, des dépenses considérables pour un pansement à la mode avec l'acide phénique, et nous arrivons facilement à un chiffre de 5 millions de dépense, presque toutes étrangères au service propre des malades. »

Si encore les malades bénéficiaient de ces largesses faites aux infirmiers, infirmières et autres serviteurs laïques, on pourrait en prendre son parti. Mais on sait ce qu'il en est. Les cruels accidents survenus dans les hôpitaux laïcisés prouvent que plusieurs malades ont été aussi victimes de cette laïcisation et que plusieurs ont payé de leur vie les réformes des libres-penseurs du conseil municipal.

Après avoir rétabli les faits et montré la véritable cause de cette augmentation de dépenses, M. le docteur Desprès cherche par quel moyen l'on pourrait atténuer ces dépenses. Ce moyen serait de faire traiter dans les hôpitaux de province, où la dépense individuelle d'un malade est de 4 fr. 40 à 4 fr. 60 seulement, tous ceux qui pourraient y être envoyés, non-seulement sans inconvénient, mais même avec de grands avantages. C'est avec l'autorité de l'expérience que le docteur Desprès traite ce point important, et il est impossible de n'être pas touché de ses raisons :

« Les malades mêmes trouveraient un bénéfice dans l'application de cette nouvelle organisation ; je ne parle pas seulement de ceux qui, se sentant frappés pour mourir, demandent souvent à s'en aller au pays. Il y a aussi ceux que le séjour à la campagne et le grand air guériraient mieux que tous les remèdes que nous pourrions leur donner à Paris. Nous enverrions les poitrinaires dans les hôpitaux du Midi, les scrofuleux dans les hôpitaux voisins de la mer ; certains malades dans les pays de montagne trouveraient un soulagement à des maux pour lesquels le climat de Paris ne vaut rien. »

Voilà des arguments comme nous les aimons quand il s'agit des infortunes que reçoivent nos hôpitaux. M. le docteur Desprès, qui est un praticien éminent, est aussi un vrai philanthrope.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 janvier.

La Bourse d'aujourd'hui est à peu près la même que celle d'hier, les cours sont sans grande variation et demeurent au niveau précédent.

77.30, 77.25, 77.225 le 3 0/0 ; 78.45, 78.40 et 78.325 l'amortissable ; 106.67, 106.60, 106.55, 106.60 le 4 1/2 0/0 1883 ; dernier cours, 106.65.

Le Crédit Foncier est toujours très-ferme ; de nombreuses demandes ont lieu aux cours de 1,260 et 1,267.50. Les obligations de son groupe sont également très-recherchées de l'épargne.

Le Suez est en reprise à 2,085 et 2,087.50 ; il clôture à 2,095.

Le graphique du *Financier des Communes* sur les valeurs du Suez est envoyé contre la somme de 1 fr. à toute personne qui en fait la demande au directeur de la Banque des Communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. C'est un document indispensable à tous les porteurs de Suez, désireux de s'éclairer sur l'avenir de la Compagnie.

Le prochain graphique que publiera le *Financier des Communes* aura pour objet les rentes françaises depuis 1870.

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les Options que la Banque des Communes de France donne sur toutes les obligations françaises à lots. Une notice explicative, à laquelle est joint le tableau complet de ces obligations, est envoyée gratuitement aux personnes que ce genre d'opérations pourrait intéresser.

L'Unifiée d'Égypte demeure à 336.87 ; la Rente Extérieure Espagnole fléchit à 59 15/16 et 59 73/16 pour reprendre à 60 et clôturer à 60 3/16.

Peu de changement sur les chemins français. 1,252.50 le Lyon ; 1,130 le Midi ; 1,740 le Nord ; 1,282.50 l'Orléans.

En somme, la Bourse d'aujourd'hui est assez incolore ; on pressent certainement une réaction et les affaires sont à peu près nulles.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

SAUMUR.

Ce matin, un chien de berger a traversé la ville en se jetant furieux sur les autres chiens qui se trouvaient sur son passage. Signalé à la police, les agents Bougreau et Delagrée se sont mis à sa poursuite, et lui ont porté plusieurs coups d'épée qui ne l'ont pas arrêté. Cependant, sur le quai de Limoges, il a été tué, vers midi, d'un coup de fusil par l'agent Bougreau.

L'autopsie du chien doit être faite aujourd'hui ; tout porte à croire qu'il était atteint de la rage.

Les propriétaires des chiens qui ont été mordus ont le plus grand intérêt à surveiller leurs animaux.

LA TAXE SCOLAIRE.

La loi du 20 mars a établi la gratuité en même temps que l'obligation de l'école.

Mais l'Etat est incapable de subvenir aux dépenses causées par la folie scolaire.

Comme il faut de l'argent pour payer les instituteurs et la construction de bâtiments inutiles et grandioses ; comme, d'autre part, le Trésor est à sec ; comme le gouvernement n'a pas le sou, les gens qui sont à notre tête ont songé à frapper de nouveau, à coup sûr, sur notre bourse.

Il respira longuement et il reprit :

— M^{me} la comtesse de Mantelon laisse un testament dans lequel votre nom est prononcé, madame. Je dois vous en donner connaissance.

— Un legs ! pour moi !

Les deux pauvres cœurs battirent.

Le notaire déplaça le papier. Il en commença lentement, solennellement la lecture.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.
» Moi, Marie-Élisabeth-Sophie de Rochefeuille,
» veuve de Jean-Foutques Langeat, comte de
» Mantelon de Bouvières, déclare ainsi ma dernière
» volonté. Pénétrée d'admiration pour l'héroïque
» charité avec laquelle M^{me} Raoul Mauvoisin, née
» Lucienne de Barli, a pardonné au spoliateur de
» sa famille, Pedro Lozarès, l'a soigné de ses
» mains... »

Un double cri interrompit le notaire. M^{me} de Barli, pâle comme un fantôme, étendait les mains en avant. M. de Barli s'était levé frémissant, l'œil en feu :

— C'est faux ! Que signifie ceci ?...

— Calmez-vous, Prosper, dit M^{me} de Barli. Nous ne savons rien. Lucienne a eu raison, peut-être.

— Ne l'excusez pas, dit-il rudement.

Il vint se rasseoir et, d'autant moins bien disposé qu'il était humilié de s'être emporté devant un étranger :

— Je regrette de vous avoir interrompu, monsieur, dit-il. Veuillez achever. Nous vous écoutons.

Cette parole était moins une excuse qu'une invitation à terminer et à prendre congé. L'état violent dans lequel ils se trouvaient tous les deux réclamait la liberté du dialogue intime.

Et, pourtant, le notaire ne se troublait pas. Ni les explosions survenues tout à coup, ni le désir qui se révélait sans oser se manifester, n'avaient la puissance même de changer les intonations de sa voix. Il reprit tranquillement sa lecture.

« Pénétrée d'admiration pour l'héroïque charité avec laquelle M^{me} Raoul Mauvoisin, née Lucienne de Barli, a pardonné au spoliateur de sa famille, Pedro Lozarès, l'a soigné de ses mains, et nourri de ses aumônes ; voulant donner à cette sainte jeune femme un témoignage de mon respect pour ses vertus, et de ma tendre amitié, je lègue à ses parents, M. et M^{me} de Barli, demeurant rue Férou, une somme de douze cent mille francs. C'est à peu près celle dont Pedro Lozarès les a dépouillés. »

« Je rends grâce à Dieu qui me permet d'être l'instrument de sa providence. »

Les deux époux se regardèrent. M^{me} de Barli éclata en sanglots. Une sueur froide perlait aux tempes de M. de Barli. Il restait muet...

— La fortune de M^{me} de Mantelon est en bon état, poursuivait le notaire sans quitter son ton

officiel. Bien que singulièrement amoindrie par les fondations charitables auxquelles M^{me} de Mantelon et M^{me} de Rochefeuille ont prêté leur concours, elle se monte encore à près de deux millions ; ce qui donne au legs une sécurité complète. Le testament étant régulier et, d'autre part, accepté par l'héritière légitime de la donataire, nulle difficulté ne peut entraver l'accomplissement de ses clauses. C'est pourquoi, monsieur et madame, les douze cent mille francs susdits vous seront comptés demain dans mon étude, moitié en valeurs, moitié en titres de rentes.

Il se leva. Il avait rempli son message. Il voulait laisser à eux-mêmes ceux qui, dans un pareil moment, ne pouvaient que souffrir de la présence d'un étranger.

M. de Barli lui tendit les deux mains.

— Monsieur, dit-il d'une voix sourde et tremblante, M^{me} de Mantelon avait un bien grand cœur !

— Mais, répondit le visiteur, qui tout à coup de notaire redevint homme, mais on assure, monsieur, que M^{me} Mauvoisin ne le cède à personne sous ce rapport.

M. de Barli continua :

— Il faut avouer que la vie gardait pour nous bien des surprises.

— Toutes ne sont pas de la même nature, heureusement, répondit gracieusement le notaire.

Il s'inclina devant M^{me} de Barli.

— Je vous présente mes hommages, madame. A l'honneur de vous revoir.

M^{me} de Barli lui serra la main. Elle et son mari voulurent le reconduire.

Dès qu'ils furent seuls, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Vieux compagnons d'épreuves, ils s'embrassèrent longuement...

— Marguerite ! Marguerite ! Je ne vous verrai plus souffrir.

— O ma Lucienne ! disait-elle. Prosper, béni-sons ensemble notre pauvre enfant !

— Calmez-vous ! disait-il.

Et elle répondait :

— La joie ne fait pas de mal.

— Lui ! lui ! Elle l'a retrouvé ! Elle l'a secouru ! Je ne comprends rien à ce mystère !

— Ah ! dit-elle, je comprends tout, moi ! Nous avons péché, Prosper, oui, nous avons beaucoup péché. Malheureux que nous sommes ! C'est en faveur de notre fille que Dieu nous prend en pitié, nous qui ne savions que murmurer, nous qui ne savions que maudire ! Lucienne, bienfaitrice de Pedro, a craint notre colère, et il lui a fallu enfermer cela encore dans son pauvre cœur. Chère enfant ! Sublime enfant ! Prosper, dit-elle en se redressant, vous ferez tout ce que demandera Lucienne. Je le veux, entendez-vous ?

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

La loi s'oppose à ce qu'on réclame de l'argent aux pères de famille, mais elle ne s'oppose pas à ce qu'on en réclame à tout le monde.

On songerait donc à frapper les contribuables d'un impôt nouveau qu'on appellerait taxe scolaire.

De sorte que la gratuité, inscrite dans la loi, deviendra de plus en plus onéreuse. Une vraie mystification.

Le Conseil municipal de Noyant, dans sa séance du 12 janvier, a émis le vœu que la ligne du chemin de fer d'intérêt local d'Angers à la limite d'Indre-et-Loire par Baugé et Noyant, fût construite sans autre retard, à voie étroite (un mètre). Il offre, à titre de subvention, de prendre à sa charge l'achat des terrains à acquérir pour cette construction sur le territoire de la commune.

Cette ligne d'Angers à Noyant ira se souder à la grande artère du réseau de l'Etat, dont le point de départ sera à Paris, et aussi avec le réseau d'intérêt local d'Indre-et-Loire, qui fait construire en ce moment une ligne allant de Port-Boulet, par Bourgueil et Château-la-Vallière, à Châteaurenault. Si cette ligne était concédée, elle serait assurée d'un trafic important provenant du commerce des villes d'Angers, Blois et Tours, et des riches contrées qu'elle traverserait.

Le prix du pain à Nantes est fixé, depuis le 4 février, à 4 fr. 60 les 6 kilog., soit une diminution de 20 centimes sur le mois précédent.

A Saumur, le prix du pain est toujours à 4 fr. 80 les 6 kilog.

LOCHES.

Un touchant souvenir. — Au mois de décembre dernier mourait à Loches le nommé Laurent, jeune homme de vingt ans à peine. Estimé et aimé de tous ses camarades, Laurent fut, pour ses parents désolés, une perte irréparable.

Vendredi dernier, jour de tirage au sort à Loches, les conscrits de la Ville, les camarades de Laurent, au nombre de douze, abandonnèrent un instant les plaisirs auxquels d'habitude on a coutume de se livrer un jour de tirage au sort, pour songer à la mémoire de leur camarade mort, le jeune Laurent.

Les douze conscrits et deux pères de famille représentant leurs fils actuellement trop éloignés pour venir au tirage, résolurent d'aller déposer sur la tombe de leur ami une couronne d'immortelles.

Accompagnés de M. le commissaire de police de Loches, ces braves enfants se rendirent au cimetière et déposèrent sur la tombe de Laurent une couronne dont le souvenir restera gravé dans le cœur des infortunés parents du défunt.

Cet acte fait honneur aux jeunes conscrits Lochois de la classe de 1893.

Nous lisons dans l'Indépendant de Loir-et-Cher :

« Il se confirme, et nous en sommes fiers pour notre département, que la session d'assises qui devait s'ouvrir le 14 février n'aura pas lieu faute d'accusés. »

ASSASSINAT D'UN GARDE PARTICULIER.

On signale de la commune de Crissé (Sarthe) la mort d'un garde particulier qui a été assassiné — c'est le seul mot que nous puissions employer — dans des circonstances tout à fait odieuses.

La semaine dernière, M. Edet, garde particulier à Couture, se trouvait en tournée dans les champs, lorsqu'il fut surpris par une bande de fureteurs.

Ces individus se jetèrent sur lui, le garrottèrent et l'enfoncèrent dans un trou de blaireau.

Le malheureux y resta vingt-quatre heures.

C'est grâce à l'un de ses chiens, qui a amené sa femme à l'endroit même où il était aux trois quarts enterré, qu'il a pu, vingt-quatre heures après, être retiré encore vivant et recevoir quelques soins.

Malheureusement ils sont restés complètement inutiles, et l'infortuné garde n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

NANTES.

Une nouvelle disparition vient de se produire dans cette ville.

Le 25 janvier dernier, M. Louis Jaulne, âgé de 63 ans, marchand de balais, quittait son domicile, place du Sanitat, avec environ 30 fr. de marchandises pour se rendre à la Basse-Indre, où il a l'habitude d'aller de temps à autre ; depuis lors on ne l'a plus revu.

Son fils, justement inquiet de ne pas voir son père le lendemain, alla prendre des renseignements chez M. Arrel, cafetier à la Basse-Indre, où il descendait ordinairement.

Tout ce que put lui apprendre M. Arrel, c'est que M. Jaulne était parti de chez lui le soir même sur les 7 heures pour prendre le train de Nantes.

M. Jaulne fils se rendit immédiatement à la gare, et il apprit qu'une femme seule avait pris ce jour-là un billet de voyageurs pour Nantes.

Désolé de ne pouvoir obtenir de renseignements plus précis à la Basse-Indre, le pauvre fils se mit en marche pour Nantes, et tout le long de la route, qu'il fit à pied, il ne cessa de s'informer si l'on n'avait pas vu son malheureux père ; mais partout ce n'était que déception.

M. Jaulne était un homme de petite taille ; au moment de son départ, il était revêtu d'une longue blouse bleue et d'un pantalon gris ; comme coiffure, il portait une casquette. (Espérance du Peuple.)

LE MYSTÈRE DE L'ERDRE.

On lit dans le Progrès de Nantes :

« Le corps de Constance Bachelier a été retiré de l'Erdre samedi, à 11 heures 1/2, en face de la propriété de M. de Saint-Pern, à environ 50 mètres du bord, après deux coups de senne infructueux jetés au même endroit.

« MM. les docteurs Malherbe et Laënnec procédèrent à la section de l'abdomen, et constatèrent que la fille Bachelier était enceinte d'environ deux ou trois mois. Le fœtus a été retiré et placé dans un bocal. Il servira de pièce à conviction.

« MM. les médecins ont également opéré une section du crâne. Aucun symptôme jusqu'ici n'a laissé supposer un acte de violence. Il ne reste contre Donatien Hémon que cet indice accusateur que ce n'était pas seulement sa cousine, c'était son enfant qu'il laissait derrière lui, indifférent, dans le linceul qui venait d'envelopper l'enfant et la mère.

« Hémon devait se marier avec Constance, mais depuis un certain temps il ne l'aimait plus, tandis que l'affection que la jeune fille éprouvait pour lui ne faisait que s'accroître.

« Pendant tout le temps qu'a duré l'autopsie, il se tenait appuyé contre un arbre, à environ 20 mètres du corps de la victime. Il était gardé par deux gendarmes, les mains sous sa blouse, pour cacher les menottes qui les tenaient enchaînés ; il avait l'air absolument indifférent à ce triste spectacle, et ne se départir de cette indifférence que pour demander à s'entretenir un instant avec le maire de Bouguenais, M. Baschet.

« Il est très-évident que ce n'est point un cadavre, comme il était possible de le supposer, qui a été précipité au fond de l'Erdre, pour y faire disparaître la trace d'un crime. Constance Bachelier y est tombée vivante.

« Comment ?

« Voilà le problème qui reste à résoudre.

« Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette mystérieuse affaire. »

On écrit de la Regrippière :

« Un bien triste accident vient de se produire dans notre commune.

« Il est d'usage dans le pays que les jeunes filles âgées de vingt ans donnent une poule aux jeunes gens qui tirent au sort.

« Vendredi dernier, plusieurs des conscrits de l'année se présentaient au domicile de M^{lle} Hallerau, au village de la Fleuroncellerie, et celle-ci leur remettait aussitôt une poule vivante.

« Les jeunes gens, armés de fusils, passèrent dans le jardin et lâchèrent le volatile auquel ils se mirent en devoir de faire la chasse. L'un d'eux, le sieur Pécot (Joseph), qui était resté derrière pour charger son arme, tourna le coin de la maison, quand tout à coup il reçut dans les jambes un coup de fusil tiré sur la poule par un de ses camarades nommé Leblanc. Les conscrits se précipitèrent au secours de leur malheureux camarade qu'ils transportèrent au domicile de ses parents.

« On présume qu'une quarantaine de grains de plomb n° 4 ont pénétré dans le genou droit et vingt-cinq dans le genou gauche ; on espère cependant que les blessures guériront rapidement. »

LA VITESSE DU VENT.

A propos de la terrible bourrasque qui a passé sur la France la semaine dernière, nous croyons intéressant de donner le tableau suivant sur la vitesse du vent :

Vent faible...	4 kil. 800 à l'heure
Brise calme...	3 — 600 —
Vent modéré...	7 — 200 —
Vent moyen...	19 — 700 —
Vent fort...	36 — 000 —
Vent très-fort...	72 — 000 —
Tempête...	81 — 000 —
Grande tempête...	97 — 000 —
Ouragan...	129 — 000 —
Violent ouragan...	162 — 000 —

La vitesse du vent a atteint, le samedi 26 janvier, 125 kilomètres à l'heure.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

Lundi 11 février 1884,

UNE REPRÉSENTATION DE

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Georges Bizet.

Les principaux rôles seront remplis par M^{lles} Gérald, Marie Garcin, M^m. Grandville, Solve, Constance, Lamy, Poitevin, M^{lles} Delbret et Delafaye.

Nous publierons la distribution complète des rôles.

LES SOUSCRIPTIONS

A L'EMPRUNT NATIONAL DE 350 MILLIONS

sont reçues dès à présent à la

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

PLACE LAFAYETTE, 116, A PARIS

Il suffit d'envoyer 40 fr. par souscription de 15 fr. de rente pour les titres non libérés, ou 383 francs pour 15 fr. de rente pour les titres libérés.

Il sera alloué aux souscripteurs la part proportionnelle correspondant au chiffre de souscription de chacun d'eux dans la répartition qui sera faite par le Trésor à la CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GORET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ORDONNANCE.

Leurs cœurs se serrèrent, mais à un degré différent.

L'un perdait un ami, même plus qu'un ami, un frère, qui avait pour lui une affection respectueuse tenant de la vénération.

L'autre perdait aussi un ami, un frère ; mais celui-là restait, tandis que celui-ci retournait au pays. C'était une grande consolation.

Retourner chez soi ! après tant d'années, tant de périls ! après avoir tant de fois rêvé du passé, le soir, au camp, lorsque résonnaient les longues notes mélancoliques du silence, que les lumignons tremblotaient sous les tentes et que, sur cette mobile cité de toile, l'instant d'avant si animée et si joyeuse, s'étendait un calme profond ; après avoir tant de fois, aux heures de découragement, plongé la tête dans ses mains à la pensée de sa mère, et, à cette muette question : — « Que fait-elle à présent la pauvre femme ?... » — Retourner chez soi ! après avoir tant de fois, vers la nuit tombante, au bivouac, entendu répéter ça et là, parmi ses compa-

trioles, les refrains connus du pays, ceux qu'on chantait là-bas, les soirs d'été, sur l'aire inondée de lune, tandis que, entre les voix des parents et des amis, on en distinguait une claire, argentine, tremblante, qui trouvait si bien le chemin du cœur ; après avoir tant de fois béni ces chants, comme un souvenir de sa mère absente... retourner ! retourner sans être attendu ! revoir cette campagne, ces villages ; reconnaître de loin ce toit, presser le pas, arriver harassé dans la petite cour, voir paraître sa petite sœur devenue jeune fille, son plus jeune frère grandi, voir tous les autres venir à leurs cris, s'élançant au milieu d'eux, puis s'arracher de leurs bras, courir à la maison, appeler sa vieille mère, qui s'avance les bras ouverts et les yeux pleins de larmes, se jeter à son cou, sentir l'étreinte de ces bras si chers, éprouver toutes les plus saintes joies humaines... — tout cela, rien qu'à songer, adoucissait tant d'amertumes, guérissait tant de blessures !...

Néanmoins, le brave garçon ne pouvait souffrir la pensée d'avoir à se séparer de son officier. Puis, un soldat de cœur ne se sépare jamais de la grosse sœur capote qui lui a servi tant d'années de couverture et d'oreiller, qu'il a tant broyée, savonnée et recousue, sans éprouver une sorte de tristesse, de déchirement mêlé de dépit, comme lorsqu'on se sépare d'un ami coupable à qui l'on voudrait tenir rigueur, mais qu'on n'a cessé, au fond, d'aimer et d'estimer. Ces poches de derrière, où l'on cachait

sa pipe à l'apparition de l'officier de piquet, les mains la chercheront encore, de temps en temps, par mégarde et jusqu'à ce qu'elles en aient perdu l'habitude... quel ennui de ne plus les trouver !

Le lieutenant était devenu pensif et n'avait plus rien ajouté aux formules habituelles. Le soldat faisait de même. Mais leurs regards se rencontraient plus fréquents et plus longs et semblaient se dire : — Tu souffres, je le sais.

Le soldat faisait son service plus lentement, pour rester un peu plus et se dédommager, pendant les derniers jours, de la séparation prochaine. Il allait, d'abord, avec une certaine lenteur ; puis, avec une lenteur évidemment calculée ; à la fin, il faisait semblant d'essuyer minutieusement les tables et les chaises ; mais, le plus souvent, absorbé dans ses tristes pensées, il agitait machinalement le torchon sans toucher les meubles.

Pendant ce temps, l'officier, droit et immobile, les bras croisés devant la glace, qui reflétait l'image du soldat, suivait attentivement ses pas, ses gestes, les impressions de son visage, évitant ses regards en levant rapidement les yeux au plafond, d'un air distrait.

— Mon lieutenant, puis-je aller ?

— Oui, va.

Et le soldat sortait.

Il n'avait pas descendu deux degrés que de la chambre partait un appel :

— Ecoute !...

Il rentrait.

— Vous avez autre chose à me commander ?

— Non. Je voulais te dire... rien, rien ; je te dirai demain ; va seulement.

Peut-être ne l'avait-il rappelé que pour le revoir, et, après l'avoir vu sortir de nouveau, gardait-il encore les yeux fixés sur la porte par laquelle il avait passé.

(A suivre.)

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GÉOFRUY.

Sommaire du n° 162 (samedi 2 février 1884) :

Héraclès, par Vassel de Fautereau. — Courrier des enfants : La Chapelle expiatoire, par A. Brébion. — Le réveil de Bébé. — L'hiver, par M. Melchior. — Calendrier du Jeune Age : Sainte Agathe, par Frennd. — Les métamorphoses de la betterave, par M. Melchior. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

AUX PERSONNES désireuses de faire un bon placement, la Maison

A LA VILLE DE PARIS

Offre des TOILES DE FIL en tous genres et toutes largeurs, ainsi que des MÉRINOS NOIRS à des prix fabuleux de bon marché, et engage vivement toutes les personnes que cela intéresse à ne pas faire d'achats dans ces articles avant d'avoir mis les siens en comparaison avec ceux des autres maisons.

C'est le seul moyen de se convaincre des avantages que, seule, la Maison A LA VILLE DE PARIS peut offrir.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DÉTAIL,

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant :

- 1^o MAISON DE MAITRE, avec jardins, bâtiments de ferme, terres, vignes et prairies, le tout, en un seul tenant, d'une superficie de..... 5 06 28
- 2^o La pièce de terre du Marronnier..... 1 60 94
- 3^o Le clos de vigne de Lalma..... » 27 06
- 4^o Les Quatre - Ouches (terre et vigne)..... » 50 82
- 5^o Une vigne, derrière le clos..... » 14 34
- 6^o Autre vigne, avec jardin à côté..... » 19 16
- 7^o Les landes..... 1 90 »

Total..... 9 68 60

S'adresser, pour traiter, au notaire, ou à M. Edouard BONNAIN, propriétaire au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), qui se trouvera en l'étude de M^e GAUTIER, notaire, le dimanche 10 février 1884, à midi.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 février, à midi,

En l'étude de M^e GAUTIER :

- 1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n^o 10 ;
- 2^o Et UNE CAVE, avec PETIT JARDIN au-dessus, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 7.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (43)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 29, Saumur.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M^e MÉHOUS.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saumur,

Consistent en :

- 1^o UNE MAISON, située rue de la Chouetterie, 57 ;
- 2^o 12 ares 86 centiares de terre et vigne, situés aux Maligrolles, joignant au levant M. Deniseau, au couchant un chemin, au midi M. Morancé et au nord MM. Pimot et Bulleau.

S'adresser pour les renseignements et traiter, soit à M^{me} veuve DOUSSAIN-PLANCHENAULT, à Saumur, soit audit M^e PINAULT, notaire. (59)

QUATRE MAISONS

de construction récente, situées à Angers ; deux, rues Eblé et de la Ségrétainerie ; deux, rue des Quinconces prolongée, près l'allée du Mail.

ADJUDICATION

Le jeudi 28 février 1884, à deux heures de l'après-midi, au cabinet de M^e GUIHAL, syndic de faillites, rue Lenepveu, n^o 13, par le ministère de M^e ALEXANDRE, notaire à Pellouailles.

Mises à prix : 6,000, 8,000 et 12,000 fr.

Deux de ces maisons sont louées, l'une 1,450 fr. et l'autre 600 fr.

S'adresser à M^e GUIHAL, syndic à Angers, ou à M^e ALEXANDRE, notaire à Pellouailles. (86)

A VENDRE

AVOINE PROLIFIQUE

DE CALIFORNIE

La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à Douvy, près Brézé (Maine-et-Loire). (43)

A VENDRE

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

Une FEMME veuve, sachant faire la cuisine et tenir un ménage, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e VANDANGEON, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour entrer en jouissance de suite,

L'HOTEL DU LION-D'OR

Autrefois exploité par M. Mandoux,

Situé ville d'Argenton-Château, à l'embranchement des routes de Thouars, de Bressuire et des Aubiers.

Cet hôtel, parfaitement achalandé, contient de nombreux bâtiments d'habitation et de servitudes.

On pourra, au gré des acquéreurs, céder avec l'hôtel les meubles et objets mobiliers qui le garnissent.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e VANDANGEON.

Agence des Ventes et Locations (2^e année)

L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE,

56, rue de Bordeaux, Saumur.

AGENCE SPÉCIALE

Pour la location, la vente et la gestion des maisons, châteaux, villas, propriétés, et pour la cession des fonds de commerce.

Tous COUPONS ÉCHUS sont payés à l'Agence qui se charge également de l'achat et de la vente de toutes valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées.

Les personnes encaissant leurs coupons par l'intermédiaire de l'Agence des ventes et locations sont immédiatement prévenues de la sortie de leurs titres aux tirages ou au remboursement, même arriérés, valeurs à lots et autres.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RENARD. (70)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

GRANDS MAGASINS

DE

L'ÉPICERIE MODERNE

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

VINS DE BORDEAUX

M. L. Vianne-Lazare, propriétaire-négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, Bordeaux, offre ses vins en nature payables à 60 jours, l' de port à la gare désignée par l'acheteur. Vin de table rouge, 1883 130 fr. la barrique, 238 litres. Médoc 1879, 210 fr. la barrique, de 228 litres. Envoi de prix-courants sur demande. Je reprends la marchandise qui ne convient pas. Faut-il des Agents sérieux et honorables pour les localités où je ne suis pas déjà représenté.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques BONBONS GRAMONT

au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des capsules recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la Boîte 1 fr. 75 ; demi-Boîte 1 fr. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature de D^r GRAMONT.

Dépôts à Saumur : pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et toutes les pharmacies. (664)

MANUFACTURE D'USTENSILES DE MÉNAGE

G. NEVEU Fils

Demande des jeunes gens de 17 ans et au-dessous, comme apprentis attachés aux magasins ou ateliers. Gagnant de suite.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Pour, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'huys, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 FÉVRIER 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	77 25	77 25	Est	730	730	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510	511 50
3 % amortissable	78 25	78 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1247 50	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	511	Est	355	355 25
4 1/2 %	107 20	107 20	Midi	1130	1120	— 1865, 4 %	518 50	521	Midi	354 50	355
4 1/2 % (nouveau)	106 30	106 30	Nord	1730	1720	— 1869, 3 %	408	407 50	Nord	361 75	361
Obligations du Trésor	505 50	506	Orléans	1290	1282 50	— 1871, 3 %	392	392	Orléans	343	346
Banque de France	5200	5175	Ouest	800	800	— 1875, 4 %	510	510 50	Ouest	355 50	356
Société Générale	490	487 50	Compagnie parisienne du Gaz	1440	1460	— 1876, 4 %	524	524	Paris-Lyon-Méditerranée	363	362 50
Comptoir d'escompte	975	975	Canal de Suez	2060	2090	Bons de liquid. Ville de Paris	445	444	Paris-Bourbonnais	360	361
Crédit Lyonnais	572 50	567 50	C. gén. Transatlantique	480	490	Obligations communales 1879	439 50	440	Canal de Suez	563	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1255	1250				Obligat. foncières 1879 3 %	335 25	335 50			
Crédit de France	4	5 50				Obligat. foncières 1883 3 %					
Crédit mobilier	330	330									